

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 31 octobre 2024

Mobilité / Zone à Faibles Émissions

La Métropole Aix-Marseille-Provence propose de nouvelles aides pour améliorer la qualité de l'air

Votées lors du conseil de Métropole du jeudi 10 octobre, des aides supplémentaires dans le périmètre de la Zone à Faibles Émissions sont mises en place pour les personnes qui y résident, les petites et moyennes entreprises, ainsi que les associations reconnues d'utilité publique et associations de l'économie sociale et solidaire. Ces aides ont pour objectif de les inciter à changer leur mode de déplacement en se séparant de leurs véhicules polluants au profit d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement. Les personnes concernées pourront en bénéficier dès le 1^{er} novembre 2024.

« Mon ambition est claire : permettre aux habitants de la Métropole de se déplacer de manière durable sans que leur porte-monnaie en soit impacté » a déclaré **Martine Vassal, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence**. « Avec des offres en faveur de l'acquisition de véhicules moins polluants et de vélos, nous accélérons la transition énergétique de nos déplacements et agissons considérablement sur notre qualité de vie. Nous poursuivrons cette initiative au cours des prochaines années pour atteindre 0% d'énergies fossiles sur nos véhicules de transport public en 2030. La Métropole accélère pour améliorer la qualité de vie de ses habitants ! ».

Avec un budget de 2 millions d'euros pour la première année, la Métropole renforce encore son engagement en faveur de la qualité de l'air et d'une mobilité durable. **Ces nouvelles aides incitatives peuvent aller, sous condition de ressources, jusqu'à 5000 euros pour l'achat d'un véhicule électrique.** Elles sont cumulables avec celles mises en place par l'État.

Ainsi, plusieurs dispositifs sont déployés pour accompagner professionnels (TPE et PME) et certaines associations, dont le siège social ou un local se situent dans le périmètre de la ZFE :

- Aides à l'achat de véhicules utilitaires peu polluants et au changement de motorisation en contrepartie de la mise au rebut d'un véhicule interdit de circulation sur le périmètre de la ZFE,
- Aides à l'achat de vélos cargo.

Pour les résidents de la ZFE, d'autres solutions sont mises en place :

- Aides à l'achat de véhicules peu polluants (voitures et véhicules utilitaires légers) en contrepartie de la mise au rebut d'un véhicule interdit de circulation sur le périmètre ZFE,
- Aide au changement de motorisation pour les utilitaires,
- Aide en faveur de l'usage des transports en commun et services leVelo et leVelo+ contre la mise au rebut ou la vente d'un véhicule ancien,
- Aide en faveur de l'achat de vélos neufs ou d'occasion, non conditionnée à la mise au rebut d'un véhicule polluant et sans conditions de ressources.

Un guichet unique ZFE permet de renseigner particuliers et professionnels sur le dispositif et de les orienter sur les solutions de mobilité au 0800 713 137. Les demandes d'aide se font en ligne, sur le site internet de la Métropole : <https://subvention.ampmetropole.fr/aides/#/marseille/>